

## Avec un acte notarié, au dernier vivant

## Par algeroisde, le 03/09/2014 à 15:34

mariés nous avons un acte notarié au dernier vivant pouvons nous ma femme et moi vendre notre villa trop grande maintenant ,pour acheter une plus petite sommes nous obligés de faire un testament ??

[fluo] Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

[/fluo]

## Par aguesseau, le 03/09/2014 à 20:33

vous pouvez vendre votre maison et en racheter une autre. la donation au dernier vivant ne concerne que les biens que vous aurez au décès du premier conjoint.